

Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour la Nouvelle-Écosse

Coup d'œil sur la Nouvelle-Écosse	
Places	<ul style="list-style-type: none">• Les places offertes en garderies agréées sont suffisantes pour répondre au besoin de 26,7 pour cent des enfants âgés de zéro à cinq ans (2016)¹⁶.• La maternelle (appelée classe primaire) est obligatoire pour les enfants âgés de cinq ans.
Tarifs	<ul style="list-style-type: none">• Tarifs de garde médians quotidiens, à l'échelle de la province (2016) :<ul style="list-style-type: none">• Poupons - 40 \$ en garderie; 21 à 40 \$ en service de garde en milieu familial• Bambins - 34,68 \$• Enfants d'âge préscolaire - 34 \$• Tarifs de garde à temps plein médians par mois dans Halifax (2017) :<ul style="list-style-type: none">• Poupons 910 \$• Bambins 825 \$• Enfants d'âge préscolaire 823 \$
Mode d'exploitation	<ul style="list-style-type: none">• 55 pour cent des services de garde réglementés pour les enfants âgés de zéro à 12 ans sont à but lucratif
Salaires	<ul style="list-style-type: none">• Salaire horaire brut médian versé aux éducatrices et éducateurs : 12,84 \$ (2012)• Salaire horaire brut médian versé aux directrices et directeurs : 17,56 \$ (2012)

¹⁶ Les provinces et les territoires offrent tous des services de garde en milieu familial réglementés, mais on ne dispose pas de la répartition par tranche d'âge (0 à 5 ans et 6 ans à 12 ans). En 2016, les places en services de garde réglementés (garderie et service de garde en milieu familial) en Nouvelle-Écosse répondaient au besoin de 17 pour cent des enfants âgés de zéro à douze ans.

<p>Allocations provinciales (2015-2016)</p> <p>Dépenses totales pour les services de garde réglementés</p> <p>42 891 901 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions pour frais de garde : 16 941 101 \$ • Financement ponctuel : aucun • Financement récurrent <ul style="list-style-type: none"> • Subvention pour l'amélioration des services à la petite enfance 19 022 119 \$ • Subvention pour les centres de développement de la petite enfance 260 000 \$ • Subvention pour les services de garde en milieu familial 1 409 939 \$ • Subvention pour les services de garde bénéficiant de mesures de soutien 5 258 742 \$ • Autres programmes de financement <ul style="list-style-type: none"> • Initiative en matière d'éducation à la petite enfance et de formation 807 714 \$ • Programme de soutien aux éducatrices et éducateurs 264 207 \$ • Éducation permanente 234 297 \$ • Centres de la petite enfance 949 876 \$ • Association de services de garde à l'enfance de la Nouvelle-Écosse 39 237 \$
--	---

Initiatives récentes en Nouvelle-Écosse

En 2015, le gouvernement a entrepris un examen en profondeur des services de garde à l'enfance réglementés dans la province.¹⁷ En juin 2016 était publié le rapport *Des services de garde d'enfants de qualité à un prix abordable : l'endroit idéal pour grandir!* Le rapport recommande 27 mesures stratégiques en matière d'AGJE à mettre en œuvre dans la province dans cinq secteurs prioritaires : (1) abordabilité (2) qualité (3) soutien de la main-d'œuvre et du perfectionnement professionnel (4) accessibilité et (5) structure et gouvernance du système [gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2016].

¹⁷ L'examen comprenait une consultation menée auprès de plus de 7 000 Néo-Écossais.

En réponse à l'examen, la Province a posé un certain nombre de gestes :

- À l'été et à l'automne de 2016, elle a investi 6 000 000 \$ dans deux nouvelles initiatives :
 - L'établissement de nouveaux taux journaliers pour le Programme de subvention des services de garde et l'augmentation du seuil de revenu familial de 20 880 \$ à 25 000 \$ pour y être admissible. Par conséquent, 700 familles de plus reçoivent actuellement la subvention quotidienne maximum. De plus, ces familles paient présentement environ 10 \$ par jour (en baisse par rapport à 17 \$ par jour) en raison du plafonnement des tarifs de garde.
 - En octobre 2016, un plancher salarial a été établi pour les éducatrices et éducateurs en petite enfance formés, leur garantissant un salaire horaire de 15 à 19 \$, dépendamment de leur niveau de formation.
- La Province a également lancé un programme de mesure de la qualité, appelé *Quality Matters*, en vertu duquel toutes les garderies subventionnées doivent s'inscrire dans un processus continu d'amélioration de la qualité. Ce programme est le résultat d'une consultation sur le modèle de financement qui a eu lieu à l'automne 2016. Dans le cadre de cet examen mené à l'échelle de la province, les intervenants ont convenu dans une vaste majorité que le financement provincial pour les services de garde réglementés devrait être directement lié à la qualité du programme éducatif. En vertu du programme *Quality Matters*, toutes les garderies agréées sont tenues d'élaborer et de mettre en œuvre un plan pour améliorer la qualité de leurs services afin d'être admissibles au financement soutenu de la Province.

Le gouvernement investira les fonds fédéraux obtenus dans l'accord bilatéral dans trois domaines prioritaires clés : (1) l'abordabilité et l'accessibilité (2) la qualité des services grâce au perfectionnement de la main-d'œuvre et (3) l'inclusion dans les services de garde.

L'accord bilatéral devrait également être considéré à la lumière du rapport de la Commission sur l'inclusion et l'éducation publié en mars 2018. Après une année de consultation, la tenue de groupes de discussion et des sondages sur le système d'éducation publique en Nouvelle-Écosse, le rapport recommande un nouveau modèle d'inclusion pour le secteur de l'éducation. Ce modèle s'articule autour de trois volets : la scolarisation, le comportement et le soutien socioaffectif/santé des personnes sur le plan individuel, de petits groupes d'élèves et de classes entières [Njie et col., 2018]. Le rapport insiste également sur l'importance de déceler tôt et d'intervenir rapidement auprès des enfants qui ont des besoins d'apprentissage spéciaux.

Même si le rapport ne fait pas expressément référence aux services de garde, il existe vraisemblablement un lien entre des services de garde inclusifs et les changements proposés au système d'éducation publique. Il reste toutefois à voir si le gouvernement donnera suite à ces recommandations.

PLAN D'ACTION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Transferts fédéraux	Exercice 1 : 11 818 026 \$	Exercice 2 : 11 809 566 \$	Exercice 3 : 11 809 566 \$	TOTAL 35 437 158 \$
---------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	------------------------

Accessibilité

- **5 355 000 \$** pour améliorer l'accessibilité aux services de garde réglementés dans la province. Cet investissement visera les collectivités insuffisamment desservies et mettra l'accent sur les services de garde pour poupons et pour les familles acadiennes et francophones, afro-néo-écossaises, autochtones et les familles de nouveaux arrivants. On estime que plus de 500 nouvelles places seront créées dans ces communautés pour les familles dans le besoin, soit 15 nouvelles places en garderie, 90 en service de garde en milieu familial et 45 nouvelles places seront créées en services de garde en milieu familial pour les poupons.

Abordabilité

- **13 150 000 \$** pour bonifier le Programme de subventions des services de garde :
 - Le seuil de revenu admissible pour la subvention maximum s'élèvera à 35 000 \$. Cette hausse profitera à plus de 500 enfants et les familles bénéficiant du programme de subvention épargneront approximativement 4,88 \$/jour.
 - Le gouvernement ajustera l'échelle mobile des frais de garde quotidiens et haussera le seuil de revenu admissible à 70 080 \$ par année, ce qui permettra à 675 enfants de bénéficier de taux de subvention plus élevés.
 - Et pour la première fois, les familles qui ont besoin de services de garde à temps partiel ou à des heures atypiques seront admissibles à une subvention. C'est ainsi qu'approximativement 375 places en garderie à temps partiel seront mises à la disposition des familles à faible et moyen revenu.

Conditions de travail

- **2 895 000 \$** sur trois ans pour le perfectionnement de la main-d'œuvre. D'ici 2021, on s'attend à ce que tout le personnel « requis pour l'atteinte du ratio » possède à tout le moins un diplôme en éducation de la petite enfance de deux ans ou soit en voie de l'obtenir. Cet investissement dans le perfectionnement de la main-d'œuvre inclut :
 - **1 045 000 \$** pour la mise en place d'un modèle de formation en milieu de travail. La Province s'associera à un établissement d'enseignement provincial pour permettre au personnel de s'inscrire à un programme menant à l'obtention d'un diplôme en EPE tout en continuant de travailler. Les garderies auront accès à des fonds pour soutenir les coûts de remplacement de leurs employé.e.s, ce qui leur permettra de suivre leurs cours sans perte de salaire. Il est prévu que 200 personnes de plus obtiendront un diplôme en éducation de la petite enfance d'ici 2021 grâce à ce programme.

- **200 000 \$** pour une Initiative de reconnaissance des acquis qui permettra d'évaluer les personnes qui ont de l'expérience et une formation en EPE (mais qui n'ont pas de diplôme) et de reconnaître leurs acquis. On s'attend à ce que 140 personnes profitent de cette initiative sur trois ans, y compris celles qui ont obtenu leur diplôme à l'étranger.
- **1 050 000 \$** pour le perfectionnement en leadership. La formation sera offerte aux directrices ou directeurs de garderie (250 personnes ou 70 pour cent des directrices et directeurs de la province) et aura pour effet d'améliorer la qualité au sein de la garderie.
- **600 000 \$** pour le perfectionnement professionnel. Des activités de formation, à la fois en personne et en ligne, seront offertes aux responsables de services de garde en milieu familial, aux éducateurs et éducatrices, aux directeurs et directrices de garderie afin d'offrir des activités normalisées de perfectionnement professionnel à l'échelle de la province.

Mode d'exploitation

- Aucune précision

Inclusion, équité et diversité

- **11 580 000 \$** sur trois ans pour « enchâsser l'inclusion » dans les services de garde à l'enfance
 - **1 000 000 \$** pour le recrutement et la rétention d'une main-d'œuvre diversifiée. Ce montant sera utilisé pour fournir des bourses à approximativement 100 personnes issues des communautés autochtones, francophones, acadiennes et afro-néo-écossaises, immigrantes et nouvellement arrivées au pays.
 - **9 000 000 \$** pour des incitatifs à l'inclusion au sein des garderies réglementées. Le financement permettra aux garderies d'offrir des projets éducatifs inclusifs aux enfants ayant des besoins complexes et provenant de milieux diversifiés. Le financement est lié à l'outil d'évaluation *Quality Matters* et on s'attend à ce que 40 pour cent de plus de garderies profitent de ces mesures incitatives.
 - **540 000 \$** pour améliorer les services d'intervention précoce. Ce financement sera acheminé par l'intermédiaire de *Nova Scotia Early Child Development Intervention Services* et permettra l'embauche de trois intervenant.e.s spécialisé.e.s en développement au sein des communautés francophones, afro-néo-écossaises et autochtones.
 - **1 040 000 \$** pour la mise à l'essai d'un modèle pyramidal visant à stimuler de développement socioaffectif des nourrissons et des jeunes enfants. Les fonds serviront à créer une équipe de formateurs et d'instructeurs en matière d'inclusion. Environ 40 garderies seront des centres de démonstration désignés du modèle pyramidal et travailleront avec les formateurs spécialisés (environ huit personnes) pour mettre en œuvre le modèle. On s'attend à ce que jusqu'à 800 enfants bénéficient du projet sur trois ans. Les garderies francophones seront expressément visées.

Autre

- Bien que le montant ne soit pas précisé, le plan d'action prévoit que le gouvernement utilise des fonds de l'accord bilatéral pour mettre à niveau son système d'administration et de collecte des données.

En quoi le Plan d'action de la Nouvelle-Écosse est-il innovateur?

La Province, qui soutient que l'innovation est au cœur de son plan d'action, affecte un pourcentage substantiel des fonds fédéraux à l'inclusion. Elle établit également le lien entre l'inclusion, une main-d'œuvre qualifiée et un programme éducatif de grande qualité.

Il est à noter que le gouvernement s'engage au déploiement progressif de la maternelle à plein temps gratuite pour les enfants âgés de quatre ans et plus, laquelle serait offerte dans les écoles publiques par des éducatrices et éducateurs à la petite enfance.



Suivant la signature en 2017 de l'entente sur le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le gouvernement fédéral a conclu des accords bilatéraux avec chaque province et chaque territoire et un accord asymétrique avec le Québec. Pour en savoir plus sur ces accords, rendez-vous à

[serviceseducatifspourtous](https://www.serviceseducatifspourtous.ca)



Un Enfant Une Place